DIMANCHE 3 AVRIL 2022 - BOL D'AIR DE PRINTEMPS 11º édition

Les participants devront présenter au départ un PASS VACCINAL en cours de validité et s'engageront à respecter les mesures sanitaires en vigueur au 3 avril 2022.

Lieu de départ et arrivée : SAVIGNY-LE-SEC, stade municipal (15 km nord de Dijon) PARKING ASSURÉ - Accueil à partir de 7 h 30.

Départs de 8 h 00 à 9 h 00 - Clôture de l'organisation à 14 h 00

Randonnée VTT et Gravel ouverte à toutes et à tous, casque obligatoire

Moins de 16 ans, accompagné d'un adulte + autorisation parentale

Moins de 18 ans, autorisation parentale

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

NOUVEAUX TRACÉS 2022 :

3 circuits VTT: Randonneur 20 km, 380 m D+

Sportif 34 km, 700 m D+ Expert 44 km, 890 m D+

2 circuits Gravel*: 41 km, 650 m D+ et 62 km, 850 m D+

TARIFS INSCRIPTIONS

Inscriptions: Internet sur www.boldairdijon.fr

jusqu'au samedi 2 avril, à 17 heures

Et aussi au départ à partir de 7 h 30 avec majoration de 1 €

Adultes licenciés FFCT : **7**,00 € Adultes non-licenciés : **9**,00 € Moins de 18 ans FFCT : **gratuit** Moins de 18 ans non-licenciés : **5**,00 €



VTT: parcours fléchés et balisés - * **Gravel**: non balisés, téléchargement indispensable des traces GPX pour le guidage par GPS: sur le site https://www.boldairdijon.fr/ lors de la préinscription; sur le site https://www.cyclos-rando-dijon.fr/; au départ de la randonnée (pensez à apporter votre câble de communication GPS). Une carte A3 au 1/25000e sera fournie. Point de ravitaillement (sauf 20 km VTT, dotation au départ).

Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Patrick LEBEAULT - Téléphone : 07 71 69 76 57

RÈGLEMENT

- → LE BOL D'AIR VTT et Gravel est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de vtt et ayant un minimum de condition physique.
- ◆ Le port du casque est obligatoire.
- → Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.
- → L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.
- → Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.
- ♦ Tout participant s'engage à respecter le Code de la route. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

- → Tout participant s'engage à respecter les sites traversés et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.
- → Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.
- → Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique. Nécessaire réparation souhaité.
- ◆ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT
- ♦ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.
- → La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

